



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0168

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accueil des événements organisés à Lyon dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) du 1er juillet au 31 décembre 2008 (hors conférence Europe Innova)

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0168**

commission principale :

objet : **Accueil des événements organisés à Lyon dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) du 1er juillet au 31 décembre 2008 (hors conférence Europe Innova)**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A partir du 1er juillet 2008, la France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne, succédant ainsi à la Slovaquie et précédant la République tchèque.

La présidence française se place sous le signe de la protection des citoyens européens et se veut citoyenne afin de réconcilier l'Europe avec les citoyens français.

Elle s'est fixée quatre grandes priorités :

- le paquet énergie-climat et la politique énergétique européenne,
- le pacte européen sur l'immigration et l'asile,
- la relance de l'Europe de la défense,
- le bilan de santé et l'avenir de la politique agricole commune.

Outre ces axes prioritaires, l'accent sera également porté sur :

- la politique pour la croissance et l'emploi :

. le renforcement de la compétitivité de l'économie européenne, en particulier de ses petites et moyennes entreprises (PME) et de la politique de la recherche ;

- la dimension sociale de l'action de l'Union :

. le renforcement de la dimension culturelle et de la mobilité, en liaison avec l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Au cours de la présidence française de l'Union européenne, 300 manifestations, 10 sommets avec les pays tiers et une vingtaine de réunions de ministres auront lieu sur tout le territoire français.

Au niveau de l'agglomération lyonnaise, une vingtaine d'événements labellisés présidence française de l'Union européenne (PFUE) sont programmés. Se tiendront ainsi à Lyon :

- des événements intergouvernementaux ou diplomatiques : Sommet Union européenne (UE)-Chine, Conférence internationale sur la solidarité numérique mondiale, Symposium franco-japonais et les rencontres Eurocities,
- des réunions de décideurs européens : réunion informelle du Comité 133 textile, lancement du groupe de haut niveau Ecotech-Cleantech,

- des séminaires d'experts et professionnels nationaux et européens et des conférences-débats associant les représentants de la société civile portant sur des thèmes divers (l'inspection sanitaire en abattoir, les violences urbaines, la preuve scientifique en matière pénale, l'Europe de la recherche pour la mobilité durable, l'inspection du travail, les droits de l'environnement, l'orientation professionnelle, le dialogue social transnational, etc.),
- des événements associatifs et culturels : quinzième rencontre du réseau banlieues d'Europe, deuxième forum international des caravanes francophones, le forum Une âme pour l'Europe, l'assemblée générale du lobby européen des femmes,
- des événements économiques phares : la conférence européenne sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) 2008 et la conférence Europe Innova 2008 organisées en partenariat avec la Commission européenne et l'Etat. Lyon, en qualité de métropole européenne de premier rang, a souhaité accueillir ces manifestations institutionnelles et économiques d'importance, qui pourront contribuer au rayonnement européen de l'agglomération et à la valorisation de ses forces vives (économiques, universitaires, recherche et développement, associatives).

Outre la prise en charge de la Conférence européenne Innova sur l'innovation, qui a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté le 11 février 2008, l'accueil et l'appui à l'organisation de ces événements par la Communauté urbaine se traduiraient par :

- la mise à disposition des salles de réunion et de la salle du conseil de la Communauté urbaine,
- une activité accrue nécessitant le recrutement d'une personne en renfort pendant six mois à la direction des relations internationales,
- une prise en charge de frais de réception et de transports estimée à 200 000 €, notamment pour le Comité 133 textile, la conférence sur la solidarité numérique mondiale, la conférence TIC 2008 et le Sommet UE-Chine.

La mairie de Lyon mettra également les salons de l'hôtel de Ville à disposition de certains de ces événements (conférence Europe Innova, réunion du réseau Euroguidance, Comité 133 textile, assemblée générale du lobby européen des femmes) ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Décide de participer à l'accueil d'événements organisés dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE).

2° - Les frais de réception et de transport correspondants seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - section de fonctionnement - chapitre 011 - pour la somme de 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.